

AR PREFECTURE

0834218300738-20200622-020-13-AU
Ville de Le Luc en Provence
Reçu le 28/06/2020



DECISION DU MAIRE

N° 20/13

**Portant signature du Marché n°19S04
ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE
LE MAIRE DU LUC-EN-PROVENCE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122.22
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1
Vu la délibération n° 19/012 du 13 mars 2019 portant délégations de pouvoirs au Maire et notamment celui de prendre toute décision concernant les marchés,
Considérant qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 17 novembre 2019 avec une remise des offres fixée au 09 décembre 2019,
Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,
Considérant que suite à l'analyse des candidatures et des offres, il apparaît que le Cabinet SELLENET situé à 424 Rue de Lisbonne – 83500 La Seyne sur Mer - arrive en tête du classement des offres. Le candidat a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de signer le marché, avec le Cabinet SELLENET 424 Rue de Lisbonne – 83500 La Seyne sur Mer. Ledit marché est conclu pour une période de 4 ans.

Télétransmis à Monsieur le Préfet du Var,

Fait à Le Luc, le 22 juin 2020

Monsieur le Maire,


Pascal VERRELLE

